



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet du quarante et unième sommet des dirigeants du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, qui s'est déroulé à Oula (Arabie saoudite) le 5 janvier 2021. Les participants ont mis l'accent sur les liens particuliers de fraternité qui relient les pays du Conseil et insisté sur l'importance de la coopération et de l'unité entre les États du golfe Arabique, afin de faire progresser la région et de surmonter les difficultés auxquelles elle s'expose.

Je vous fais tenir ci-joint le texte du Communiqué final (voir annexe I) et de la Déclaration d'Oula qui ont été adoptés au sommet du Conseil de coopération du Golfe (annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Abdallah Y. Al-Mouallimi



Annexe I à la lettre datée du 11 janvier 2021 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Communiqué final du Conseil supérieur du Conseil de coopération des États arabes du Golfe réuni à sa quarante et unième session (« Sommet Sultan Qabous-Cheik Sabah ») le 5 janvier 2021 (soit le 21 jourmada el-oula de l'hégire 1442) à Oula (Arabie saoudite)

Répondant à la généreuse invitation du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, Roi d'Arabie saoudite, que Dieu le bénisse, le Conseil supérieur a tenu sa quarante et unième session le 21 jourmada el-oula 1442 de l'hégire (soit le 5 janvier 2021). La session était présidée par S.A.R. le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saoud, Prince héritier, Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense d'Arabie saoudite, avec la participation de :

S.A. le Cheik Mohammed Bin Rashid Al Maktoum	Vice-Président et Premier Ministre des Émirats arabes unis, dirigeant de Doubaï
S.A.R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa	Prince héritier, Commandant en chef adjoint et Premier Ministre de Bahreïn
S.A. Fahd bin Mahmud Al Sa'id	Vice-Premier Ministre du Conseil des ministres d'Oman
S.A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani	Émir du Qatar
S.A. le Cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah	Émir du Koweït
S.E. M. Nayef Falah al-Hajraf	Secrétaire général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe

1. Le Conseil supérieur a exprimé sa profonde tristesse à la suite du décès S. M. le Sultan Qabous bin Saïd bin Taymur, paix à son âme, qui a été rappelé auprès de Son Créateur, après une vie remplie d'éminentes réalisations et marquée par une œuvre sincère au service d'Oman et du progrès et de la prospérité de son peuple. Le Conseil supérieur a présenté ses sincères condoléances aux dirigeants, au Gouvernement et au peuple d'Oman, ainsi qu'à la nation arabe et musulmane, à la suite de cette profonde perte. Il a également rendu sincèrement hommage au rôle joué par le défunt et les autres dirigeants des États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) sur le plan de la promotion des travaux du Conseil ainsi qu'à sa grande contribution aux causes arabes et musulmanes et à la paix dans la région et dans le monde.

2. Le Conseil supérieur a exprimé sa profonde tristesse à la suite du décès S.A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, paix à son âme, qui a été rappelé auprès de Son Créateur et dont la vie a été remplie d'éminentes réalisations et marquée par une œuvre sincère au service de l'État du Koweït et du progrès et de la prospérité de son peuple. Le Conseil supérieur a présenté ses sincères condoléances aux dirigeants, au Gouvernement et au peuple du Koweït, ainsi qu'à la nation arabe et musulmane, à la suite de cette profonde perte. Il a également rendu hommage au défunt pour le rôle qu'il a joué dans la promotion des travaux du CCG ainsi qu'à sa grande contribution aux causes arabes et musulmanes et à la paix dans la région et dans le monde.

3. Le Conseil supérieur a fait part de ses sincères condoléances au Bahreïn et lui a exprimé sa solidarité à la suite du décès de S.A.R. le Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre de Bahreïn, et appelé l'attention sur les efforts déployés par le défunt pour promouvoir une action commune dans le Golfe.

4. Le Conseil supérieur a souhaité la bienvenue à S.M. le Sultan d'Oman, Haitham Bin Tarik al-Mu'azzam, que Dieu le bénisse, et s'est déclaré pleinement confiant que Sa Majesté, avec sa sagesse habituelle, favorisera la participation active d'Oman à l'œuvre bénie du CCG et, de concert avec les autres dirigeants des États membres du Conseil, l'aidera à atteindre ses nobles objectifs, à savoir le maintien de la sécurité dans les États membres et la consolidation des bases du Conseil afin de garantir la stabilité et la prospérité des peuples de la région.

5. Le Conseil supérieur a souhaité la bienvenue à S.A. le Cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Prince du Koweït, que Dieu le bénisse, et s'est déclaré pleinement confiant que Son Altesse, avec sa sagesse habituelle, encouragera la participation active du Koweït à l'œuvre bénie du CCG et, avec ses collègues dirigeants du CCG, l'aidera à atteindre ses nobles objectifs, à savoir le maintien de la sécurité dans les États membres et la consolidation des bases du Conseil afin de garantir la stabilité et la prospérité des peuples de la région.

6. Le Conseil supérieur a félicité S.A.R. le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saoud, Prince héritier, Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense d'Arabie saoudite, que Dieu le bénisse, d'avoir présidé sa quarante et unième session, et l'a remercié de l'intérêt qu'il a manifesté, dans son discours liminaire, à l'égard de la promotion de la coopération entre les États membres du CCG dans tous les domaines.

7. Le Conseil supérieur a exprimé sa profonde reconnaissance pour les efforts considérables et sincères déployés par S.A. le Cheik Khalifa Bin Zayed Al Nahyan, que Dieu le bénisse, Président des Émirats arabes unis, ainsi que par son éminent Gouvernement durant la présidence émirienne de la quarantième session du Conseil supérieur, ainsi que pour les mesures importantes prises et les résultats obtenus durant cette session. Il a félicité S.M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, de l'accession de Bahreïn à la présidence de la quarante et unième session et lui a

souhaité plein succès pour ce qui est de promouvoir les travaux du CCG dans tous les domaines.

8. Le Conseil supérieur a exprimé le souhait que les membres du CCG resserrent les rangs et maintiennent une cohésion et une unité, du fait des liens particuliers et des points communs qui les rattachent, fondés sur la foi musulmane et la culture arabe, ainsi que du destin et des objectifs communs qui unissent leurs peuples. Il souhaite également voir les membres parvenir à une plus grande coordination, intégration et cohésion dans tous les domaines grâce aux travaux menés afin de réaliser les aspirations des citoyens des États membres qui, a-t-il souligné, devaient rester unis face à toute menace qui pesait sur un autre État membre.

9. Le Conseil supérieur s'est félicité de l'action et des bons offices menés par S.A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, ancien Émir du Koweït, que Dieu ait son âme, pour combler le fossé entre les États membres, et a exprimé ses remerciements et son appréciation pour les efforts déployés par S.A. le Cheik Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, que Dieu le bénisse, l'Émir du Koweït, et les États-Unis d'Amérique à cet égard.

10. Le Conseil supérieur s'est félicité de la signature de la déclaration d'Oula, qui vise à renforcer l'unité et la cohésion entre les États du CCG, de faire en sorte que l'action commune dans le Golfe reprenne son cours normal et de maintenir la sécurité et la stabilité dans la région.

11. Le Conseil supérieur a félicité l'Arabie saoudite pour le succès du sommet du Groupe des Vingt (G20) en 2020 qui s'est tenu virtuellement sous la présidence du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, que Dieu le bénisse, et l'a remerciée des efforts extraordinaires qu'elle a déployés durant sa présidence, jouant un rôle central dans la préparation et l'organisation du sommet et des réunions tenues à tous les niveaux malgré les restrictions sanitaires imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Sommet du G20 a adopté d'importantes décisions dans les domaines sanitaires, économiques, politiques et sociaux, qui permettront de renforcer la coopération internationale afin de surmonter les crises et de construire un avenir meilleur pour tous.

12. Le Conseil supérieur s'est félicité de la décision prise par l'Arabie saoudite et Bahreïn de confier la présidence du Conseil de coordination saoudo-bahreïnien aux princes héritiers des deux pays. Il a salué les résultats positifs de la réunion du Conseil de coordination qui s'est tenue le 24 décembre 2020, au cours de laquelle les deux pays ont décidé de resserrer davantage la coopération bilatérale, afin de promouvoir l'intégration entre les deux pays frères et les travaux du CCG, de façon à répondre aux aspirations et aux ambitions des États membres du CCG et de leurs peuples. Le Conseil supérieur a également salué la nomination de S.A.R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier de Bahreïn, au poste de Premier Ministre de son pays, et lui a souhaité plein succès dans ses fonctions.

13. Le Conseil supérieur s'est félicité du lancement par les Émirats arabes unis de la sonde Hope, qui atteindra Mars en février prochain, et de l'entrée en service de la centrale de Baraka dans le cadre du programme d'énergie nucléaire pacifique du pays. Ces projets soulignent l'intérêt des Émirats arabes unis pour la science, la technologie, les énergies de substitution et l'exploration spatiale comme moyens de promouvoir le développement. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait d'échanger les données d'expérience des États membres dans ces domaines.

14. Le Conseil supérieur a souligné qu'il appuyait totalement l'accueil par Doubaï d'Expo 2020, notant que le succès de cet événement international se répercuterait sur tous les pays et peuples du CCG. Les grandes manifestations qui seront organisées dans le cadre d'Expo 2020 favoriseront le dialogue, faciliteront la communication

entre les cultures et consolideront le statut de la région en tant que centre d'affaires international.

15. Le Conseil supérieur a pris note de l'annonce faite par S.A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir du Qatar, au sujet de la tenue d'élections à la Choura en octobre. Il s'est félicité de cette mesure et a rappelé l'importance de la coordination et de la coopération entre les assemblées législatives des États du CCG.

16. Le Conseil supérieur a félicité le Qatar à l'occasion de l'élection de S.E. M. Ahmad bin Abdullah Al Mahmud, Président de la Choura, à la présidence de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption pour la période 2019-2021.

17. Le Conseil supérieur a salué les préparatifs du Qatar en vue d'accueillir la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association (FIFA) en 2022 et réaffirmé que les États du CCG appuyaient pleinement le Qatar dans toutes les mesures prises pour en garantir le succès.

18. Le Conseil supérieur s'est félicité de l'accueil par le Qatar de l'Exposition internationale d'horticulture, sur le thème « Désert vert, meilleur environnement », qui doit se tenir à Doha du 2 octobre 2023 au 28 mars 2024 et vise à promouvoir des solutions innovantes pour réduire la désertification et soutenir l'agriculture, la sensibilisation à l'environnement et la durabilité dans les zones désertiques.

19. Le Conseil supérieur a félicité le Président élu, Joseph R. Biden, de sa victoire à l'élection présidentielle et réaffirmé qu'il se réjouissait à la perspective de renforcer les relations historiques et stratégiques avec les États-Unis et d'œuvrer ensemble à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde. Il a exprimé au peuple ami des États-Unis ses vœux de progrès et de prospérité sous la direction du Président élu Biden.

Action menée par le CCG face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

20. Le Conseil supérieur a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à toutes les personnes qui travaillent en première ligne dans les domaines de la médecine, de la sécurité et de la défense civile et aux bénévoles à la suite des contributions faites dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Il a également exprimé ses remerciements et sa gratitude à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la sécurité de tous.

21. Le Conseil supérieur a passé en revue les mesures sanitaires et préventives prises pour enrayer la pandémie de COVID-19 dans les pays du CCG. Il a salué les efforts majeurs déployés par les organismes compétents dans les pays du CCG, leur état de préparation et les mesures qu'ils ont adoptées pour réduire les effets de la pandémie à tous les niveaux, conformément à la volonté des dirigeants des pays du CCG de préserver, dans le respect des droits humains, la santé et la sécurité de leurs citoyens, qu'ils résident dans le pays ou à l'étranger, et des résidents sur leur territoire.

22. Le Conseil supérieur a remercié les citoyens et les résidents des pays membres du CCG de s'être conformés aux instructions émises et aux mesures de précaution prises pour atténuer les effets de la pandémie. Il a réaffirmé qu'une réponse collective et une coopération avec les organisations internationales et régionales et les pays amis s'imposaient pour régler les problèmes en cours et qu'il fallait prendre des mesures pour mettre au point un vaccin permettant de protéger contre le virus et traiter les personnes infectées.

23. Le Conseil supérieur a salué les mesures de précaution prises par les pays du CCG et les initiatives économiques, sociales et sanitaires qui ont été examinées par les comités ministériels compétents, en vue de promouvoir une action commune et

une réflexion collective en réponse à la crise et à ses répercussions économiques et sociales. Il s'est félicité des mesures prises par le secrétariat à cet égard et a réaffirmé que les pays du CCG devaient continuer de renforcer la coopération et l'intégration sur les plans économique et du développement.

24. Le Conseil supérieur a souligné que les centres médicaux des pays du CCG devaient continuer de bénéficier d'un soutien, afin de pouvoir écarter toute menace future contre la santé et de préserver la santé des citoyens et des résidents des pays du CCG.

25. Le Conseil supérieur a remercié les États membres de leur solidarité au niveau régional et de leur soutien à l'action de lutte internationale contre la pandémie de COVID-19 par leur appui généreux aux organisations humanitaires et médicales et aux pays et peuples touchés. Il a réaffirmé que la coopération et la coordination collectives devaient se poursuivre au niveau mondial afin de faire face aux répercussions de la pandémie.

26. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait de mobiliser et d'intensifier les efforts collectifs des pays du CCG dans tous les domaines, que les travaux devaient se poursuivre sans relâche et que tous les comités du CCG, à divers niveaux, devaient continuer de se réunir de manière virtuelle, s'ils ne pouvaient le faire en présentiel.

27. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait de resserrer la coopération avec les organisations internationales et régionales et d'échanger des données d'expérience pour ce qui était de combattre la pandémie de COVID-19 et d'en atténuer les effets économiques et sociaux.

28. Le Conseil supérieur a demandé au secrétariat de continuer de surveiller et de consigner les mesures prises par les pays du CCG face à la pandémie de COVID-19 dans divers domaines. Il l'a également chargé d'élaborer une base de données pour étayer ces efforts et d'établir, de diffuser et de publier des rapports complets à cet égard.

Vision du Serviteur des deux saintes mosquées

29. Le Conseil supérieur s'est déclaré satisfait des progrès accomplis sur le plan de la concrétisation de la vision du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, visant à promouvoir et à dynamiser l'action commune dans le Golfe, vision qu'il avait approuvée à sa trente-sixième session en décembre 2015.

30. Le Conseil supérieur a demandé aux organes, aux conseils et aux comités ministériels et techniques, au secrétariat et à tous les autres organes de redoubler d'efforts pour mettre en place les mesures restantes, conformément à un calendrier précis, et notamment de répondre aux exigences de l'unité économique dans le cadre du CCG et des systèmes communs de défense et de sécurité, et d'élaborer une politique étrangère unifiée et efficace qui préserve les intérêts du CCG et les progrès accomplis, l'aide à éviter les conflits régionaux et internationaux et réponde aux aspirations de ses citoyens.

31. Le Conseil supérieur a demandé au secrétariat de lui présenter un rapport complet à sa prochaine session, pour rendre compte des progrès accomplis dans la concrétisation de la vision et de lui soumettre des propositions en vue de surmonter les obstacles qui en entravent la mise en œuvre.

Action conjointe dans le Golfe

32. Le Conseil supérieur a été informé des résultats des consultations menées au sujet de l'exécution de la décision adoptée à sa trente-deuxième session concernant la proposition du Roi Abdallah bin Abdulaziz Al Saoud, qu'il repose en paix, de passer

de la phase de coopération à la phase d'union. Il a préconisé la poursuite de l'action menée pour passer de la phase de coopération à la phase d'union et a chargé le Conseil ministériel et le président de l'organe compétent de prendre les mesures nécessaires et de lui faire rapport des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine session.

33. Le Conseil supérieur a examiné l'évolution de l'action commune dans le Golfe et réaffirmé l'importance de préserver les acquis du CCG et les progrès accomplis. Il a demandé aux organes compétents dans les États membres, au secrétariat et aux comités ministériels et techniques de redoubler d'efforts pour atteindre les nobles objectifs énoncés dans la Charte du CCG.

34. Le Conseil supérieur s'est félicité des mesures prises par les États du CCG pour lutter contre la corruption et renforcer l'intégrité, l'efficacité, la gouvernance et la transparence des mécanismes de responsabilité dans les organismes gouvernementaux. Il a demandé aux États membres de resserrer la coopération commune à cet égard par l'intermédiaire du CCG et de ses organes et organisations spécialisés.

35. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait d'appliquer et de respecter toutes les résolutions adoptées et tous les accords conclus au sein du CCG, conformément à des calendriers précis, car cela était essentiel pour garantir la sécurité et la sûreté, maintenir la stabilité des États membres, préserver les intérêts de leurs citoyens et créer un environnement économique et social stable qui améliore le bien-être des citoyens des États du CCG.

36. Le Conseil supérieur a adopté le cadre général du plan de santé relatif à la préparation et à l'intervention en cas de situation d'urgence et chargé les autorités compétentes d'appliquer le plan en coopération et en coordination avec les Ministères de la santé des pays respectifs du CCG.

37. Le Conseil supérieur a adopté le manuel du système d'alerte sanitaire rapide qui aidera les pays du CCG à mettre en place de tels systèmes en fonction des spécificités de chacun.

38. Le Conseil supérieur a approuvé la création du Centre du Golfe de prévention et de contrôle des maladies sous l'égide du Conseil de la santé du CCG.

39. Le Conseil supérieur a accepté de proroger de deux ans la validité de l'Acte uniforme pour l'autonomisation des personnes handicapées et de l'Acte uniforme sur le travail bénévole en tant que lois modèles.

40. Le Conseil supérieur a adopté la stratégie du CCG pour le développement de la fonction publique et des ressources humaines au cours de la période 2021-2025.

41. Le Conseil supérieur a adopté un ensemble de mesures de prévention et de contrôle des maladies infectieuses et épidémiques chez les animaux dans les pays du CCG à titre indicatif pendant deux ans.

42. Le Conseil supérieur a adopté l'Acte uniforme sur la protection, le développement et l'exploitation des ressources aquatiques vivantes comme loi modèle, à titre indicatif pendant deux ans.

43. Le Conseil supérieur a adopté la loi modifiée sur les brevets pour les pays du CCG.

44. Le Conseil supérieur s'est déclaré satisfait des résultats des treizième et quatorzième réunions des présidents des Chouras, des chambres des députés et des assemblées nationales des pays du CCG, qui se sont tenues en juillet et novembre 2020, et s'est félicité des mesures prises pour promouvoir une action commune dans le Golfe.

Intégration économique

45. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait de se concentrer sur des projets stratégiques d'intégration sur les plans économique et du développement et de répondre aux exigences de l'union douanière, de la concrétisation du marché commun du Golfe et du projet ferroviaire. Il a rappelé que les membres devaient s'efforcer d'élaborer un système intégré de sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et d'adopter les méthodes et les objectifs de la quatrième révolution industrielle en ce qui concernait l'informatique, les communications et l'intelligence artificielle.

46. Le Conseil supérieur a rappelé qu'il importait de continuer d'aider et d'encourager les petites et moyennes entreprises, qui jouaient un rôle essentiel et participaient à l'économie des pays du CCG.

47. Le Conseil supérieur a examiné le rapport relatif à l'exécution du programme de travail du comité des affaires économiques et du développement et demandé l'application rapide des points figurant dans le plan de route et l'achèvement des études et projets liés à l'aboutissement de l'union économique des pays du CCG d'ici à 2025.

48. Le Conseil supérieur a approuvé l'accord relatif à l'interconnexion des systèmes de paiement et de règlement entre les pays du CCG et a autorisé les membres du Comité de la coopération financière et économique à le signer, du fait qu'il servira de cadre juridique.

49. Le Conseil supérieur s'est félicité de la mise en place de la société de versements du Golfe, ainsi que du lancement de la première phase du système dit AFAQ, reliant les Banques centrales de l'Arabie saoudite et de Bahreïn, les autres banques centrales des États du Golfe devant s'y joindre à une étape ultérieure, conformément au calendrier convenu.

50. Le Conseil supérieur a adopté la loi uniforme modifiée sur la protection des consommateurs pour les États du CCG.

Action militaire et de sécurité conjointe

51. Le Conseil supérieur a accepté de modifier l'article 6 de l'Accord de défense commune en changeant le nom du commandement des forces conjointes du « Bouclier de la péninsule » en « Commandement militaire unifié des États du Conseil de coopération ».

52. Le Conseil supérieur a approuvé les résolutions concernant l'intégration militaire entre les pays du CCG adoptées par le Conseil de défense conjoint à sa dix-septième session, réaffirmé qu'il appuyait l'action conjointe d'intégration militaire visant à assurer la sécurité collective des États du CCG et s'est déclaré satisfait des mesures prises pour inaugurer le Commandement militaire unifié.

53. Le Conseil supérieur a approuvé les décisions adoptées par les Ministres de l'intérieur à leur trente-septième réunion, réaffirmant qu'il importait de renforcer l'action commune de sécurité dans le Golfe afin de garantir la stabilité des États du CCG, et il a remercié le personnel des organismes de sécurité qui ont réagi face à la pandémie COVID-19 et se sont efforcés d'en enrayer la propagation.

54. Le Conseil supérieur s'est félicité du succès de l'exercice tactique Sécurité du golfe Arabique 2, que les Émirats arabes unis avaient organisé en février 2020, et a souligné qu'il permettait de renforcer la coopération en matière de sécurité parmi les pays du CCG et la coordination technique entre les organismes compétents, en vue de consolider les fondements de la sécurité et de dissuader quiconque chercherait à porter atteinte à la sécurité et à la stabilité régionales. Il a approuvé la demande de l'Arabie

saoudite d'accueillir l'exercice tactique conjoint Sécurité du golfe Arabique 3, sous réserve des exigences de la réponse à la pandémie de COVID-19.

Lutte antiterroriste

55. Le Conseil supérieur a rappelé les résolutions et les positions de longue date du CCG relatives au terrorisme et à l'extrémisme, qu'il rejette sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quelles qu'en soient les causes, les motivations et les justifications, ajoutant qu'il approuvait les mesures visant à en réprimer le financement. Il a réaffirmé que la tolérance et la coexistence entre les nations et les peuples faisaient partie des valeurs et principes les plus importants sur lesquels reposaient les sociétés des États du CCG ainsi que leurs liens avec les autres peuples.

56. Le Conseil supérieur a fermement condamné la publication des caricatures du prophète Mahomet (paix à son âme) car elles heurtaient les sentiments de tous les musulmans et constituent une expression flagrante de haine et une forme de discrimination raciale. Il a réaffirmé qu'il importait de promouvoir une culture de tolérance, de coexistence et de dialogue et a demandé à tous les dirigeants, intellectuels et faiseurs d'opinion dans le monde de s'acquitter de la grande responsabilité qui incombait à tous ceux qui aspiraient à la paix et à la coexistence, en renonçant aux discours de haine, à la rancœur et au mépris des religions et de leurs symboles et en respectant les sentiments des musulmans du monde entier, au lieu d'être pris en otage par l'islamophobie des groupes extrémistes.

57. Le Conseil supérieur a salué les efforts faits par la coalition internationale dirigée par les États-Unis pour poursuivre les chefs de l'organisation terroriste Daech qui a déformé la véritable image de l'Islam et des musulmans et il a réaffirmé que les pays du CCG et leurs alliés continueront de lutter contre le terrorisme, le financement du terrorisme et l'idéologie terroriste.

58. Le Conseil supérieur s'est félicité de la décision des États-Unis de désigner comme telles les organisations terroristes des Brigades Achtar et Mokhtar qui opèrent à Bahreïn et sont soutenues par l'Iran. Cette décision reflète la volonté des États-Unis de lutter contre le terrorisme et de tenir tête à ceux qui le soutiennent et l'encouragent.

59. Le Conseil supérieur s'est félicité de la décision prise par certains États de désigner le Hezbollah comme une organisation terroriste. L'adoption d'une mesure aussi importante reflète la forte volonté de la communauté internationale de lutter contre toutes les formes de terrorisme et toutes les organisations terroristes aux échelons international et régional. Il a exhorté les États amis à prendre des mesures semblables afin de lutter contre le terrorisme et son financement.

Questions régionales et internationales

60. Le Conseil supérieur a examiné l'évolution des questions régionales et internationales et réaffirmé sa ferme volonté de maintenir la stabilité et la sécurité dans la région et de favoriser la prospérité des peuples de la région. Il s'est également déclaré fermement résolu à renforcer les relations avec les pays amis, à travailler avec les organisations régionales et internationales pour maintenir la paix et la sécurité internationales et à jouer un rôle plus important pour ce qui est de parvenir à la paix et au développement durable et de réaliser les nobles aspirations des nations arabes et musulmanes.

61. Le Conseil supérieur a réaffirmé que le CCG rejetait toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures des États arabes par quelque acteur que ce soit et que toutes les parties devaient s'abstenir de prendre des mesures de provocation qui alimentaient les conflits et la discorde. Il a souligné que les principes de souveraineté, de non-ingérence et de respect des particularités des États devaient être observés,

conformément aux chartes internationales, aux coutumes et aux lois qui régissaient les relations entre les États, et que la sécurité des États du CCG était essentielle à la sécurité nationale arabe, comme l'énonçait la Charte de la Ligue des États arabes. Il a réaffirmé son rejet de toute menace contre tout État membre et souligné que la sécurité des États du CCG était une entreprise collective. Il a redit son attachement au principe de la défense mutuelle et à la notion de sécurité collective, conformément à la Charte du CCG et à l'accord de défense commune.

La cause palestinienne

62. Le Conseil supérieur a réaffirmé la position de longue date des États du CCG selon laquelle la cause palestinienne est la cause la plus importante qui soit, pour les Arabes et les musulmans. Il a souligné qu'il appuyait la souveraineté permanente du peuple palestinien sur tous les territoires palestiniens occupés depuis juin 1967, la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale et les droits inaliénables des réfugiés palestiniens, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux paramètres convenus sur le plan international et aux résolutions de la légitimité internationale. Il a souligné à nouveau la place centrale de la cause palestinienne et la nécessité pour la communauté internationale d'agir pour régler le conflit de manière à donner effet à tous les droits légitimes du peuple palestinien.

63. Le Conseil supérieur a condamné la démolition de dizaines d'habitations à l'est de Jérusalem par les autorités israéliennes d'occupation et demandé à la communauté internationale d'intervenir pour amener Israël à cesser de s'en prendre à la population palestinienne, d'expulser de force les habitants palestiniens de Jérusalem et de chercher à modifier le caractère juridique et la composition démographique de la ville, actes contraires au droit international, au droit international humanitaire et aux accords pertinents.

64. Le Conseil supérieur a exprimé son refus de toute tentative par Israël d'annexer les colonies de Cisjordanie, qui contrevient de manière flagrante à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international, aux résolutions des organes de l'ONU, notamment à la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2004 et à la quatrième Convention de Genève de 1949.

65. Le Conseil supérieur a réaffirmé que la politique israélienne de démolition d'habitations et de déplacement et d'expulsion des habitants et citoyens palestiniens compromettrait la possibilité de parvenir à la solution des deux États et à une paix durable.

66. Le Conseil supérieur a réaffirmé que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continuait de jouer un rôle important, a félicité les États du CCG d'apporter une aide généreuse à l'appui des activités de l'Office et a demandé à la communauté internationale de continuer d'aider l'UNRWA à s'acquitter de sa mission jusqu'au retour des réfugiés palestiniens.

Occupation par l'Iran de trois îles appartenant aux Émirats arabes unis

67. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position de longue date et ses résolutions rejetant la persistance de l'occupation par l'Iran des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis, à savoir la Grande-Tounb, la Petite-Tounb et Abou Moussa. À cet égard, le Conseil supérieur :

a) a réaffirmé son soutien à la souveraineté des Émirats arabes unis sur ses trois îles, à savoir la Grande-Tounb, la Petite-Tounb et Abou Moussa, ainsi que sur

les eaux territoriales, l'espace aérien, le plateau continental et la zone économique exclusive des trois îles, qui font partie intégrante du territoire émirien ;

b) a réaffirmé que les décisions, les pratiques ou les agissements de l'Iran concernant les trois îles étaient nulles et non avenues et ne modifiaient en rien les faits historiques et juridiques, qui appuyaient tous la souveraineté des Émirats arabes unis sur ses trois îles ;

c) a demandé à l'Iran de donner suite à l'action menée par les Émirats arabes unis pour régler la question par des négociations directes ou par le recours à la Cour internationale de Justice.

Iran

68. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position de longue date et ses résolutions concernant les relations avec la République islamique d'Iran et réaffirmé que ce pays devait adhérer aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, se conformer aux principes régissant les relations de bon voisinage, respecter la souveraineté de l'État, se garder de toute ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, régler les différends par des moyens pacifiques, s'abstenir de l'emploi ou de la menace d'emploi de la force et renoncer au sectarisme.

69. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait d'établir la confiance entre le CCG et l'Iran, conformément aux principes convenus et communiqués. Il a souligné qu'il importait de respecter les conventions internationales et les coutumes régissant les relations entre États, en tenant compte de la sécurité de la région et des aspirations de ses habitants, et de désamorcer les tensions dans la région.

70. Le Conseil supérieur a exprimé son rejet total de l'ingérence persistante de l'Iran dans les affaires intérieures des États du CCG et de la région et a condamné tous les actes de terrorisme perpétrés par ce pays et ses tentatives d'alimenter les conflits sectaires, en violation flagrante des normes et valeurs internationales, et de menacer la sécurité régionale et internationale, disant que l'Iran devait cesser d'épauler, de financer et d'armer les milices sectaires et les organisations terroristes et de leur fournir des missiles balistiques et des drones pour attaquer les civils et menacer les voies de navigation internationales et l'économie mondiale.

71. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il importait d'aborder, dans toute négociation avec l'Iran et de manière globale, le comportement déstabilisateur de ce pays dans la région, son programme de missiles, y compris les missiles balistiques, les missiles de croisière et les drones, et son programme nucléaire et d'obtenir la participation des États du CCG au processus de négociation. Il a insisté sur la nécessité d'empêcher la prolifération nucléaire, de continuer de s'employer à établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et d'obtenir la participation des États du CCG à de futures négociations internationales concernant le programme nucléaire iranien. Il a déclaré que l'Iran devait se conformer aux normes et protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à l'accord de garanties généralisées, et notamment clarifier des questions liées aux éventuels aspects militaires de son programme nucléaire, outre son comportement déstabilisateur aux échelons régional et international et le fait qu'il parraine le terrorisme, pour faire en sorte qu'il ne se livre à aucun acte de provocation à l'avenir, ce qui pourrait lui permettre de réintégrer la communauté internationale et de servir les intérêts et le bien-être de son peuple.

72. Le Conseil supérieur s'est félicité de la déclaration publiée à l'issue de la réunion du comité ministériel du *Quatuor* arabe, chargé de suivre l'évolution de la crise avec l'Iran, dans laquelle ce dernier avait condamné les graves violations des

lois, pactes et coutumes internationales commises par le régime iranien, ainsi que ses agissements qui menacent la sécurité régionale et la stabilité des États arabes, son ingérence dans leurs affaires intérieures et son soutien aux milices armées qui sèment le chaos et la discorde et provoquent des destructions dans de nombreux États arabes, et avait demandé une fois de plus à la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités face à la menace que font peser sur la sécurité et la paix mondiales le comportement hostile de l'Iran et son soutien aux activités terroristes aux échelons régional et international.

73. Le Conseil supérieur a condamné le non-respect persistant par l'Iran de ses obligations envers l'AIEA et la décision de ce pays de ne plus respecter ses engagements et de reporter la communication des informations requises concernant son programme nucléaire. Il a réaffirmé que l'Iran devait continuer de coopérer pleinement avec l'AIEA, notamment en ce qui concernait le dépassement du taux d'enrichissement de l'uranium et les immunités et privilèges des inspecteurs de l'AIEA.

74. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il fallait poursuivre l'action internationale visant à amener le régime iranien à mettre fin à sa politique de déstabilisation de la sécurité et de la stabilité dans la région, à respecter les principes du droit international et à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et de soutenir le terrorisme et le sectarisme.

75. Le Conseil supérieur a salué la décision importante prise par les États-Unis de désigner le Corps des gardiens de la révolution islamique comme organisation terroriste, du fait qu'elle permettra de contrecarrer le rôle dangereux qu'il joue en tant que force déstabilisatrice, source de tension et moyen de propagation de la violence et du terrorisme au Moyen-Orient et dans le monde en général. Il a réaffirmé que l'interdiction d'exportation d'armes classiques à destination de l'Iran et par l'Iran et les sanctions qui s'y rapportaient devaient être maintenues.

76. Le Conseil supérieur a réaffirmé qu'il appuyait toutes les mesures prises par les États du CCG en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité face aux ingérences de l'Iran dans leurs affaires intérieures et face au soutien qu'il apportait à l'extrémisme et au terrorisme.

77. Le Conseil supérieur a condamné les actes visant à mettre en danger la sécurité et la sûreté de la navigation, les ouvrages maritimes, l'approvisionnement en énergie, les oléoducs et les installations pétrolières dans le golfe Persique et les voies navigables, du fait qu'ils menacent la sécurité des États du CCG et de la région, mettent en péril la liberté de navigation internationale et compromettent la paix et la sécurité régionales et internationales, notamment l'attaque commise en septembre 2019 qui visait à détruire les installations internationales d'approvisionnement en pétrole en Arabie saoudite à laquelle l'Iran aurait participé, selon une enquête internationale. Le Conseil supérieur a réaffirmé à cet égard que les États du CCG devraient appuyer les mesures prises par l'Arabie saoudite pour protéger sa sécurité et sa stabilité.

Yémen

78. Le Conseil supérieur a réaffirmé les positions de longue date du CCG et les résolutions qu'il avait adoptées pour appuyer les autorités légitimes du Yémen, représentées par le Président Abdrabuh Mansour Hadi et son gouvernement, en vue de mettre fin à la crise au Yémen et de parvenir à une solution politique, conformément aux paramètres convenus, à savoir l'initiative du CCG et son mécanisme de mise en œuvre, les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive et la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, afin de préserver

l'unité, l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance du Yémen et le refus de toute ingérence dans ses affaires intérieures. Le Conseil supérieur a réaffirmé son soutien à l'ONU et a remercié l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, de l'action qu'il a menée afin de parvenir à une solution politique, conformément aux paramètres susmentionnés.

79. Le Conseil supérieur a salué les efforts inlassables consacrés par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis qui ont abouti le 29 juillet 2020 à la signature par le Gouvernement légitime du Yémen et le Conseil de transition du Sud d'un accord en vue d'un mécanisme visant à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Riyad. Le Conseil supérieur s'est félicité de l'application de l'Accord de Riyad par les parties yéménites, à savoir le Gouvernement légitime et le Conseil de transition du Sud, de la formation d'un gouvernement composé de personnalités politiques représentant toutes les composantes yéménites et de la nomination d'un gouverneur et d'un chef de la sécurité pour la province d'Aden. Il s'est félicité de la volonté des parties yéménites de faire passer les intérêts du Yémen avant tout et de réaliser les aspirations de son peuple au rétablissement de la sécurité et de la stabilité. Il a considéré que l'application de l'Accord de Riyad était une mesure importante sur la voie d'une solution politique fondée sur les trois paramètres visant à mettre fin à la crise au Yémen.

80. Le Conseil supérieur s'est félicité de l'arrivée, le 30 décembre 2020, du Gouvernement yéménite dans la capitale provisoire à Aden, où il mènera ses travaux et lancera le processus de développement dans les zones libérées, en vue de réaliser les aspirations du peuple yéménite et de rétablir la sécurité et la stabilité dans tout le pays. Il a condamné l'attentat terroriste qui avait visé le Gouvernement à son arrivée à l'aéroport d'Aden et fait de nombreuses victimes parmi des civils innocents. Il a préconisé la création de conditions permettant au Gouvernement légitime du Yémen d'exercer pleinement ses pouvoirs et de renforcer sa capacité de rétablir l'autorité de l'État et de ses institutions dans tout le pays.

81. Le Conseil supérieur a réaffirmé son appui à l'initiative du Gouvernement yéménite visant à reprendre l'importation de dérivés du pétrole par le port de Hodeïda et à autoriser tous les pétroliers remplissant les conditions fixées à entrer dans le port. Il s'est félicité de la décision prise par le Gouvernement yéménite de déposer toutes ses recettes sur un compte spécial à la Banque centrale, conformément à un mécanisme spécial qui permettra à l'ONU de veiller à ce que les recettes servent à payer les traitements des fonctionnaires, dans tout le Yémen. Le Conseil supérieur a dénoncé la confiscation, par les milices houthistes soutenues par l'Iran, des recettes fiscales tirées de l'importation des dérivés du pétrole, qui avaient été déposées sur un compte spécial de la branche de la Banque centrale à Hodeïda, créé pour payer les traitements des fonctionnaires.

82. Le Conseil supérieur a loué les réalisations obtenues par les bureaux locaux du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires au Yémen, les projets mis en œuvre par le Programme de développement et de reconstruction de l'Arabie saoudite pour le Yémen dans les provinces du pays, le soutien humanitaire apporté au Yémen par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire du CCG et l'aide humanitaire et au développement de plus de 13 milliards de dollars accordée par les États du CCG au Yémen depuis 2015. Le Conseil supérieur a félicité les pays du CCG du soutien qu'ils ont apporté au Plan d'aide humanitaire pour le Yémen en 2020 et salué leur action humanitaire et d'assistance visant à atténuer les souffrances du peuple yéménite. Il a loué les efforts du programme saoudien de déminage du Yémen qui, depuis sa création, a permis l'élimination de plus de 200 000 mines, obus non explosés et engins explosifs qui avaient été placés sans discrimination par les milices houthistes dans les provinces du Yémen.

83. Le Conseil supérieur a félicité l'Arabie saoudite d'avoir accueilli, en juin 2020, la Manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen, au cours de laquelle les pays donateurs ont promis 1,35 milliard de dollars pour aider les organismes humanitaires actifs au Yémen à continuer de fournir des services essentiels d'urgence, notamment les programmes visant à enrayer la COVID-19. Il s'est félicité également de l'annonce faite par l'Arabie saoudite de fournir 500 millions de dollars aux fins du plan d'intervention et a demandé aux donateurs d'honorer les promesses de dons et d'envisager de faire de nouvelles contributions.

84. Le Conseil supérieur s'est félicité de la déclaration publiée par le groupe ministériel composé des pays suivants : Allemagne, Chine, États-Unis, France, Fédération de Russie, Koweït et Suède, ainsi que de l'Union européenne, dans laquelle ils annonçaient un financement supplémentaire de plus de 350 millions de dollars destiné au plan d'intervention humanitaire des Nations Unies visant à prévenir la famine.

85. Le Conseil supérieur a condamné le fait que des milices houthistes soutenues par l'Iran entravent l'arrivée d'une équipe technique des Nations Unies qui avait été dépêchée pour inspecter et effectuer des travaux d'entretien sur l'unité flottante de stockage *Safer*, qui est amarré en mer Rouge au large des côtes de Hodeïda et contient plus d'un million de barils de pétrole brut. Une grave catastrophe environnementale, économique et humanitaire, dont les effets s'étendraient au-delà du Yémen, risque de se produire si la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, n'exerce pas davantage de pression sur les milices houthistes soutenues par l'Iran pour qu'elles répondent aux appels de la communauté internationale visant à permettre à l'équipe technique spécialisée des Nations Unies d'accéder au *Safer* le plus rapidement possible, afin d'éviter une catastrophe environnementale en mer Rouge.

86. Le Conseil supérieur a noté que les milices houthistes soutenues par l'Iran continuaient de commettre des actes d'agression et de mener des opérations terroristes en tirant des missiles balistiques et en utilisant des drones pour viser des civils et des biens de caractère civil en Arabie saoudite et de violer le droit international humanitaire en utilisant des civils yéménites comme boucliers humains et en dépêchant des bateaux piégés télécommandés, lesquels représentaient une grave menace contre la sécurité régionale et internationale. Il a également réaffirmé que le commandement de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen était en droit de prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces actes d'hostilité et de terrorisme. Il a ajouté qu'il convenait d'empêcher la contrebande d'armes destinées à ces milices, car cela constituait une menace pour la liberté de navigation et le commerce international dans le détroit de Bab el-Mandab et en mer Rouge. Il s'est félicité de l'efficacité des forces royales de défense aérienne saoudiennes pour ce qui était d'intercepter ces missiles et ces avions et d'y faire face, notamment en ce qui concernait plus de 344 missiles balistiques et 482 drones.

87. Le Conseil supérieur a condamné la contrebande persistante d'armes iraniennes destinées aux milices houthistes et noté qu'en février 2020, les États-Unis avaient saisi des armes iraniennes qui devaient être acheminées aux milices houthistes soutenues par l'Iran et que d'autres armes iraniennes de contrebande avaient été confisquées en novembre 2019. Les armes faisant partie de cette dernière cargaison correspondaient au reliquat de missiles qui avaient été utilisés lors de l'attaque criminelle et brutale contre des installations pétrolières en Arabie saoudite, selon le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les résultats de l'enquête sur ces attaques terroristes.

Iraq

88. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position et ses résolutions de longue date concernant l'Iraq, insistant sur l'importance de préserver l'intégrité territoriale, la souveraineté, l'identité arabe, le tissu social et l'unité nationale de ce pays, d'appuyer la lutte contre les groupes terroristes et les milices armées et de promouvoir la souveraineté de l'État et l'application de la loi.

89. Le Conseil supérieur s'est félicité de la formation du Gouvernement iraquien sous la présidence de Mustafa al-Kadhimi et lui a souhaité plein succès pour ce qui était de réaliser les aspirations du peuple iraquien en matière de souveraineté, de sécurité et de stabilité.

90. Le Conseil supérieur a félicité les États membres de l'action qu'ils menaient pour renforcer la coopération avec l'Iraq dans tous les domaines et salué les mesures prises afin d'appliquer le *mémorandum* d'accord et le plan d'action conjoint pour le dialogue stratégique et de renforcer les relations entre le CCG et l'Iraq.

91. Le Conseil supérieur a réaffirmé son soutien à la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, dans laquelle la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a été chargée de suivre le dossier des prisonniers, des personnes disparues, des biens koweïtiens et des archives nationales. Il s'est réjoui de poursuivre la coopération avec le Gouvernement iraquien, pour faire en sorte que des progrès soient accomplis sur les questions en suspens, et a invité le Gouvernement iraquien et l'ONU à tout mettre en œuvre pour trouver une solution à cette question humanitaire et à d'autres questions connexes, notamment en parachevant la délimitation de la frontière maritime au-delà du repère 162.

Syrie

92. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position et ses résolutions de longue date concernant la crise en Syrie et un règlement politique fondé sur les principes énoncés à la première Conférence de Genève sur la Syrie et dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci appuie la formation d'une autorité de transition chargée de gérer les affaires du pays, l'élaboration d'une nouvelle constitution pour la Syrie et la tenue d'élections visant à façonner un nouvel avenir pour le pays qui réponde aux aspirations de son peuple.

93. Le Conseil supérieur a exprimé l'espoir que les réunions de la Commission constitutionnelle syrienne débouchent rapidement sur un consensus qui revitalise l'action menée pour parvenir à un règlement politique de la crise en Syrie et réponde aux aspirations légitimes de son peuple et réaffirmé à cet égard son appui à l'action menée par l'ONU pour atteindre cet objectif.

94. Le Conseil supérieur a réaffirmé son appui aux efforts déployés par l'ONU pour obtenir le retour des réfugiés et des personnes déplacées syriens dans leurs villes et villages, sous une supervision internationale et conformément aux normes internationales, demandé que ces personnes bénéficient d'une aide dans les pays d'asile et rejeté toute tentative d'induire des changements démographiques en Syrie.

95. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position de longue date relative à la préservation de l'intégrité territoriale de la Syrie et du respect de son indépendance et de sa souveraineté nationale sur son territoire, son refus de toute ingérence régionale dans ses affaires intérieures et de tout acte qui compromet la sécurité nationale arabe et menace la paix et la sécurité internationales.

96. Le Conseil supérieur a une fois de plus condamné la présence iranienne sur le territoire syrien et l'ingérence iranienne dans les affaires syriennes. Il a demandé à

toutes les forces iraniennes, aux milices du Hezbollah et aux milices sectaires recrutées par l'Iran pour opérer en Syrie de quitter le pays.

Liban

97. Notant l'évolution de la situation au Liban, le Conseil supérieur a réaffirmé sa position et ses résolutions de longue date concernant son vif souhait que le pays puisse maintenir sa sécurité, sa stabilité, son intégrité territoriale, son appartenance arabe et sa capacité de prendre des décisions politiques en toute indépendance et de parvenir à la réconciliation entre toutes les parties libanaises. Il a exprimé l'espoir que les Libanais gardent présent à l'esprit l'intérêt supérieur du pays et répondent avec sagesse aux défis auxquels l'État libanais est confronté, en vue de répondre aux aspirations légitimes du peuple libanais.

Égypte

98. Le Conseil supérieur a affirmé son appui à la sécurité et à la stabilité de l'Égypte et salué ses efforts visant à promouvoir la sécurité nationale arabe et la paix et la sécurité régionales, à combattre l'extrémisme et le terrorisme, à renforcer le développement et à promouvoir la prospérité du peuple égyptien, ainsi que son refus de s'ingérer dans les affaires intérieures des États arabes. Il a réaffirmé son soutien aux efforts en cours pour régler la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance de façon à préserver les ressources en eau et les intérêts économiques des pays concernés, et s'est félicité des initiatives internationales lancées à cet égard.

Jordanie

99. Le Conseil supérieur a réaffirmé son soutien à la sécurité, à la stabilité et au renforcement du développement en Jordanie, et préconisé de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les plans d'action conjoints convenus dans le cadre du partenariat stratégique entre le CCG et la Jordanie.

Libye

100. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position et ses résolutions de longue date concernant la crise en Libye et son appui à l'action menée par l'ONU pour parvenir à une solution politique, rappelant que les États du CCG étaient soucieux de préserver les intérêts du peuple libyen ainsi que la sécurité, la stabilité et l'unité territoriale du pays et d'accompagner l'action menée pour faire face à l'organisation terroriste Daech.

101. Le Conseil supérieur s'est félicité de la déclaration de cessez-le-feu par le Conseil de la présidence et la Chambre des députés libyens et a formulé l'espoir que le dialogue politique entre les parties libyennes aboutira et que ces dernières placeront l'intérêt national de la Libye au-dessus de toute autre considération et parviendront à une solution durable qui garantisse la sécurité et la stabilité du peuple menaçant la sécurité régionale arabe.

Soudan

102. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position de longue date à l'égard du Soudan et son appui constant à toute action qui concourt à promouvoir la sécurité et la stabilité du pays et à répondre aux aspirations et aux espoirs légitimes de son peuple en matière de stabilité, de développement et de prospérité, conformément aux liens historiques reliant le CCG et le Soudan.

103. Le Conseil supérieur a félicité les dirigeants et le peuple soudanais d'avoir signé l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et réaffirmé le souhait des États du CCG

de continuer de soutenir les efforts visant à préserver la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Soudan, à le protéger contre les ingérences extérieures et à maintenir sa stature arabe et musulmane. Il s'est dit confiant que le peuple soudanais avancera sur la voie de la paix, surmontera le legs du passé et façonnera un avenir radieux.

104. Le Conseil supérieur s'est félicité de la radiation du Soudan de la liste des États qui parrainent le terrorisme, tenue par les États-Unis, et a exprimé l'espoir que ce pays passe à une nouvelle phase de développement, de progrès et de prospérité et joue un rôle actif et positif dans la communauté internationale.

Maroc

105. Le Conseil supérieur a réaffirmé l'importance du partenariat stratégique spécial entre le CCG et le Maroc, et préconisé une intensification de l'action menée pour appliquer les plans d'action conjoints convenus dans le cadre du partenariat stratégique entre le CCG et le Maroc. Il a également réaffirmé sa position de longue date et ses résolutions en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc et exprimé son soutien aux mesures prises par ce pays pour établir la libre circulation des civils et des biens dans la zone tampon de Guerguerat au Sahara marocain et son rejet de tout acte ou agissement qui compromettrait la circulation dans cette région.

Afghanistan

106. Le Conseil supérieur a réaffirmé sa position de longue date concernant l'importance de rétablir la sécurité et la stabilité en Afghanistan, en vue de répondre aux espoirs et aux aspirations du peuple afghan et de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

107. Le Conseil supérieur s'est félicité de l'action menée par le Qatar qui a conduit à la signature de l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Talibans en février 2020, et du lancement des négociations de paix en Afghanistan qui se sont tenues à Doha en septembre 2020, formulant le vœu que ces mesures conduisent à un cessez-le-feu complet et durable, rétablissent la sécurité et la stabilité en Afghanistan et réalisent les espoirs et les aspirations du peuple afghan en matière de développement et de prospérité.

Crise des Rohingyas musulmans au Myanmar

108. Le Conseil supérieur a condamné les attaques brutales commises contre les Rohingyas dans l'État rakhine et contre d'autres minorités dans les États kachin et shan et dans d'autres régions du Myanmar, et le déplacement systématique qu'ils ont subi. Il a demandé à la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités pour mettre un terme à la violence et aux déplacements, veiller à ce que la minorité musulmane rohingya du Myanmar puisse jouir de ses droits sans discrimination ou préjugé ethnique et faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs villes et villages.

109. Le Conseil supérieur a appelé l'attention sur l'aide humanitaire que les États du CCG fournissent aux Rohingyas du Myanmar et aux réfugiés rohingyas du Bangladesh, ainsi que sur les activités menées par l'ONU à cet égard, et demandé à tous les pays d'en faire davantage.

Partenariats stratégiques entre le CCG et d'autres groupes et États

110. Le Conseil supérieur a préconisé le resserrement des liens de coopération et de partenariat entre le CCG, d'une part, et les États et les principales organisations

régionales et internationales, d'autre part, et l'application des plans d'action communs et des mesures convenues par les groupes de travail et les comités mixtes constitués à cet effet.

111. Le Conseil supérieur a réaffirmé que l'achèvement des négociations de libre-échange devait être une priorité, afin de renforcer les liens stratégiques et économiques entre le CCG et les autres États et groupes de la région au service d'intérêts communs. Il a demandé au Secrétaire général de faire rapport périodiquement sur l'avancement des négociations de libre-échange entre le CCG et l'Australie, la Chine, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni et d'autres pays et groupes.

112. Le Conseil supérieur a demandé le renforcement des partenariats stratégiques avec d'autres pays arabes, dont l'Iraq, la Jordanie, le Maroc et le Soudan.

113. Le Conseil supérieur a préconisé une intensification des efforts en vue de renforcer le partenariat stratégique avec les États-Unis dans tous les domaines et s'est félicité de l'action menée par ces derniers pour accroître leur présence dans la région, afin de renforcer la sécurité de la région et des voies navigables et de garantir la liberté de navigation.

114. Le Conseil supérieur a demandé l'exécution des plans d'action communs arrêtés dans le cadre du partenariat stratégique entre le CCG et le Royaume-Uni dans tous les domaines et s'est félicité des efforts déployés par ce dernier pour renforcer sa présence dans la région, afin d'accroître la sécurité et la stabilité régionales.

115. Le Conseil supérieur a demandé le resserrement des liens stratégiques et de coopération économique avec la France, la Russie, l'Union européenne, l'Association européenne de libre-échange, le Marché commun du Sud et d'autres États et organisations internationales et régionales clefs en Europe et en Amérique.

116. Le Conseil supérieur a demandé le parachèvement des mesures prises et des plans et programmes élaborés pour renforcer la coopération avec la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Japon, la République de Corée, les pays d'Asie centrale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres pays amis et organisations clefs en Asie.

117. Le Conseil supérieur a demandé que les mesures nécessaires soient prises en vue de l'exécution du plan d'action sur le continent africain et des plans d'action conjoints pour la coopération avec les pays d'Afrique et les principales organisations africaines.

Le Conseil supérieur a exprimé sa profonde appréciation et sa gratitude au Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, Roi d'Arabie saoudite, que Dieu le protège, ainsi que son gouvernement et son peuple pour leur hospitalité et leur gentillesse et pour les sentiments sincères de fraternité qui ont été exprimés au cours de la réunion.

Le Conseil supérieur se réjouit que sa quarante-deuxième session se tiendra en Arabie saoudite, si Dieu le veut.

Publié à Oula le 21 jomada el-oula 1442 de l'hégire (soit le 5 janvier 2021)

**Annexe II à la lettre datée du 11 janvier 2021 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Déclaration d'Oula publiée à la quarante et unième session
du Conseil supérieur du Conseil de coopération des États arabes
du Golfe au sommet Sultan Qabous-Cheik Sabah qui s'est tenu
à Oula (Arabie saoudite) le 21 jourmada el-oula 1442 de l'hégire
(soit le 5 janvier 2021)**

Les participants au quarante et unième sommet des dirigeants du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) (sommet Sultan Qabous-Cheik Sabah) ont réaffirmé les nobles objectifs inscrits dans la Charte du CCG, notamment la promotion de la coopération, de la cohésion et de la complémentarité entre les pays du CCG dans tous les domaines, en vue de concrétiser leur union et de renforcer leur rôle régional et international et de travailler en tant que groupe économique et politique singulier afin de promouvoir la sécurité, la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

Les citoyens des pays de la région espèrent que la déclaration d'Oula, rédigée lors de ce sommet, favorisera la reprise du cours naturel de l'action commune et le resserrement des liens entre les peuples de la région.

La signature par l'Égypte de la Déclaration d'Oula témoigne du renforcement des liens entre l'Égypte et les États du CCG, conformément aux dispositions de la Charte du CCG qui préconisent la coordination, la coopération et l'intégration entre les États du CCG afin d'atteindre les nobles objectifs de la nation arabe.

Le défi posé par la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) a montré ce que les nations du monde pouvaient accomplir en coopérant face à l'épidémie, comme en témoignent les réalisations sans précédent obtenues par le Groupe des 20 lorsqu'il était présidé par l'Arabie saoudite. Il est indéniable que les pays du Golfe doivent renforcer leur action commune face à la pandémie et faire face à ses conséquences, comme suit :

- Mettre pleinement et minutieusement en œuvre la stratégie du Serviteur des deux saintes mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud d'Arabie saoudite, décidée par le Conseil supérieur en décembre 2015, selon un calendrier précis et une supervision étroite, et notamment instaurer les mesures nécessaires à l'union économique, parachever les systèmes de défense et de sécurité communs et élaborer une politique étrangère unifiée ;
- Rendre opérationnel le Centre du Golfe pour la prévention et le contrôle des maladies, établi lors de ce sommet, conformément à la stratégie du Serviteur des deux saintes mosquées, et lui permettre de coordonner rapidement l'action commune des pays du Golfe en réponse à la COVID-19 et à d'autres épidémies ;
- Parachever les mesures nécessaires à la mise en place d'une union douanière et d'un marché commun du Golfe et réaliser la pleine citoyenneté économique, notamment la liberté pour les citoyens du CCG de travailler, de se déplacer et d'investir, assurer l'égalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé, construire un réseau ferroviaire dans le Golfe et établir un système de sécurité alimentaire et de l'eau, encourager les coentreprises et promouvoir l'investissement local dans le Golfe ;

- Tirer parti des techniques avancées de coopération élaborées par le Groupe des 20 au moment de la présidence saoudienne pour stimuler l'économie, obtenir la participation des entreprises et de la société civile, renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes sur le plan du développement économique et encourager les initiatives relatives à l'économie numérique et demander au secrétariat du CCG de suivre et d'élaborer des plans et des programmes pour appliquer ces éléments, en coopération avec des bureaux de conseil spécialisés ;
- Renforcer les capacités techniques des organismes publics, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle, afin qu'ils puissent fournir des services et traiter des opérations rapidement et avec compétence, renforcer les programmes d'études et améliorer les soins de santé et le commerce numérique, resserrer la coopération entre les institutions du CCG et l'Organisation de coopération numérique, créée en 2020, en vue de servir les intérêts des pays du CCG ;
- Renforcer, par une action commune du Golfe, la gouvernance, la transparence, la responsabilité, l'intégrité et la lutte contre la corruption dans tous les organes, bureaux et organisations spécialisés du CCG, en tirant parti des éléments convenus par le Groupe des 20 et en mettant en œuvre l'initiative de Riyad relative à la coopération dans les enquêtes sur la corruption transnationale et la poursuite des auteurs de ces actes, car la corruption a entravé considérablement la croissance économique, le développement durable et la confiance mutuelle entre les gouvernements et les peuples ;
- Promouvoir l'intégration militaire entre les pays du CCG sous l'égide du Conseil de défense conjoint, de la Commission militaire suprême et du Commandement militaire unifié du Conseil de coopération afin de répondre aux nouveaux défis, conformément à l'accord de défense commune et au principe de sécurité collective pour les États du CCG ;
- Poursuivre les mesures prises par les pays du CCG et le Groupe des 20 sous la direction de l'Arabie saoudite pour faire face à la pandémie et atténuer ses effets aux niveaux local, régional et international, notamment en fournissant une assistance sanitaire et économique aux pays les moins avancés ;
- Renforcer le rôle régional et international joué par le CCG en unifiant les positions politiques et en renforçant des partenariats stratégiques entre le CCG, d'une part, et les États, les groupes et les organisations régionales et internationales, d'autre part, afin de servir leurs intérêts communs.

Les participants au sommet Sultan Qabous-Cheik Sabah ont réaffirmé que les dirigeants du CCG étaient soucieux de renforcer les réalisations de l'organisation, de répondre aux aspirations des citoyens des États du Golfe et de surmonter tous les obstacles s'opposant à une action commune.

Publié à Oula (Arabie saoudite) le 21 jourmada el-oula de l'hégire 1442 (5 janvier 2021)